

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985



Séance ordinaire du 29 Mars Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq le 29 Mars à 20 H. 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 Mars s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - Messieurs Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mme Mona GODEFROY - M. Bernard LEBORGNE - Mmes Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - M. Yves BAFFREY - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Camille GAUTHIER.

POUVOIR : M. Maurice NIVOT à Mme Michelle BLIN

ABSENTS : M. Jean-Pierre BOURIOT
M. Michel POISSON

Secrétaire de Séance : M. Georges DALLEMAGNE

Après lecture des Procès Verbaux des deux dernières Séances, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur ROBERT ouvre la Séance et au nom du Conseil Municipal, présente ses condoléances à Monsieur TELLIER qui vient de perdre sa grand'mère.

Il donne ensuite la parole à Monsieur CHERRET qui présente le Budget Primitif 1985.

Monsieur CHERRET rappelle qu'en 1984 les Budgets Primitif et Supplémentaire donnaient un total de Dépenses de 37 170 000. Dans ce Budget il y avait une reprise d'arriérés d'environ 6 170 000, ce qui laissait en Dépenses de Fonctionnement une somme d'environ 31 000 000.

Si en 1985 on estime une inflation de 5 %, on obtient pour le Fonctionnement 32 550 000.

Il reste à prendre environ 4 335 000 d'arriérés, ce qui nous donne une dépense de Fonctionnement de 36 885 000, C'est à cette somme que le B.P. 85 a été arrêté.

Le fait d'avoir en 1984 équilibré le Budget avec une forte augmentation des Impôts, a eu pour répercussion une augmentation très substantielle de notre D.G.F.

En effet, l'augmentation globale de celle-ci représente 30 % par rapport à 1984 soit 2 188 000.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985

Cette plus value a permis de diminuer très sensiblement la part demandée à l'impôt qui de 19 310 000 en 84 passera cette année à 17 507 000 soit 10 % en moyenne de moins sur la feuille d'impôts.

Il donne ensuite lecture d'un état comparatif entre les Dépenses et les Recettes 84 et 85 (Annexe 1).

A la suite de cet exposé, il demande à ses Collègues du Conseil s'ils ont quelques questions à poser ou observations à faire.

Monsieur TRESGOTS demande la parole pour dire qu'il se réjouit d'apprendre que la D.G.F. soit augmentée à MENNECHY bien que "Commune d'opposition Gouvernementale" et que la règle avait joué normalement; que si en 1985, la Commune diminuait ses Impôts, cela prouve que l'Imposition 1984 était trop lourde.

Il s'étonne cependant que la D.G.F. ayant augmenté de 2 100 000, la fiscalité locale n'ait diminué que de 1 800 000, il manque 300 000, que sont-ils devenus ?

Monsieur CHERRET lui répond que les Recettes propres à la Commune ont été calculées au plus juste, compte tenu de leur rendement dans l'exercice écoulé et que ces 300 000 Frs. ont servi à compenser cette diminution des Recettes.

Monsieur ROBERT donne alors le détail des Dépenses et Recettes Chapitre par Chapitre, demande aux Conseillers de formuler leurs questions à la fin de la lecture de chaque Chapitre.

Messieurs JUAN, DICK et TRESGOTS ont, au fil des Chapitres, posé un certain nombre de questions sur des points particuliers.

Réponses à leurs demandes ont été faites immédiatement.

A 23 H. 45, Monsieur ROUMEJON quitte l'assemblée ayant donné pouvoir à Monsieur DICK.

La lecture du Budget étant terminée, Monsieur ROBERT demande s'il y a d'autres questions avant de passer au vote.

Monsieur TRESGOTS déclare que ce Budget est un Budget "d'assainissement" et qu'il sert à payer "l'ardoise" de la précédente équipe municipale, et que la Commune de MENNECHY ne se situe pas très bien dans le cadre des autres Communes du Département, et que, pour ces raisons, il ne vote pas ce Budget.

Monsieur JUAN intervient à son tour, disant que toutes les subventions aux Sociétés Locales sont en baisse et il demande qu'elles augmentent de 4,50 %.

Monsieur GAUTHIER s'associe à la déclaration de Monsieur JUAN, regrettant cette baisse des subventions, surtout pour les Sociétés sportives.

Le Docteur LEON s'adressant à Monsieur JUAN lui demande s'il voterait le Budget dans le cas où l'on réaugmenterait les subventions selon son désir.

Monsieur JUAN lui répond qu'il serait d'accord pour voter les subventions mais qu'il maintenait sa position car, à son avis, il n'y a pas diminution des Impôts par rapport à l'année dernière.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985

Monsieur TELLIER s'adresse également à Monsieur JUAN et lui déclare que lorsque l'on crée une Association ou une Société, le premier souci des créateurs doit être celui de la rentrée des Recettes, et qu'il ne faut pas compter équilibrer sa gestion avec des subventions.

Monsieur ROBERT fait alors procéder au vote par appel nominal.

Il s'ensuit que ce Budget est voté par 26 voix contre 5 (MM. JUAN-GAUTHIER-ROUMEJON-TRESGOTS-DICK).

LE CONSEIL

Vu le Budget approuvé du précédent exercice et les comptes rendus tant par le Maire que par le Receveur Municipal des Recettes et Dépenses de cet exercice,

Vu le projet du Budget Primitif pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (Investissement et Fonctionnement) s'élèvent à 38 845 142 Frs. alors que les recettes (Investissement et Fonctionnement) totalisent 19 851 480 Frs. auxquelles il convient d'ajouter le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères soit 1 486 000 Frs.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 17 507 662 Frs à couvrir par le produit des impositions locales,

Décide en conséquence de fixer à titre provisoire à 17 507 662 Frs. le montant des Impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des Impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 1985 à :

- 11,21 % : Taxe d'habitation
- 9,89 % : Foncier Bâti
- 74,38 % : Foncier Non Bâti
- 16,63 % : Taxe Professionnelle

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la Commune aux différents syndicats ou districts dont elle est membre.

0 0
0

TARIFS PISCINE

Monsieur MANGE fait part au Conseil Municipal que le déficit de fonctionnement de la Piscine a été en 1984 de 284 411 Frs.

De l'étude qui a été faite, il ressort que pour assurer un rééquilibrage du Budget de fonctionnement de ce service, il y aurait lieu d'augmenter les tarifs d'une façon assez substantielle et il propose la grille ci-après :

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985



CATEGORIES	TARIFS 1984	TARIFS 1985
Habitants de MENNECY et Communes limitrophes		
- Moins de 16 ans	3.-	4.-
- Plus de 16 ans	6,50	8.-
Habitants Hors MENNECY et Communes limitrophes		
- Moins de 16 ans	6.-	8.-
- Plus de 16 ans	10,50	12.-

Les tarifs proposés n'ont rien de prohibitifs et se rapprochent de ce qui se pratique couramment dans beaucoup de Piscines.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte les tarifs proposés et sollicite de Monsieur le Commissaire de la République, une dérogation pour l'application des augmentations réglementaires.

0 0
0

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

LE CONSEIL

A l'unanimité, vote l'augmentation de 4 % du tarif des Concessions dans le Cimetière ce qui a pour effet de porter les tarifs des Concessions perpétuelles de 1 890 à 1 965 Frs. et les Concessions trentenaires de 480 à 498 Frs.

0 0
0

AVENANT A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORT URBAIN

Monsieur TELLIER donne lecture de l'Avenant proposé par la Société ATHIS-car relative à l'exploitation des Lignes Urbaines de MENNECY.

Cette Convention fixe d'un commun accord la contribution financière de la Commune pour l'année 84 à 700 000 T.T.C. et en 85 à 650 000 T.T.C., ainsi que la formule d'actualisation qui sera mise en application dès 1986.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985



LE CONSEIL

A l'unanimité, autorise le Maire à ratifier cet Avenant.

0 0
0

CREATION DE POSTE

Monsieur CHERRET propose au Conseil de créer, à partir du 1er Avril 1985, un poste O.P.1 au Service des Bâtiments et un poste de Femme de Service au R.M.S.

La création de ces postes n'aura qu'une très légère incidence sur les salaires, étant donné qu'ils sont actuellement pourvus par du Personnel horaire.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte la création de ces deux postes.

0 0
0

SALAIRES DES MONITEURS DU CENTRE AERE

Monsieur CHERRET rappelle que chaque année le Conseil fixe le salaire des Moniteurs du Centre Aéré pour la période Juillet/Août. Il propose que l'on reconduise les Tarifs 1984 majorés de l'augmentation de la Fonction Publique soit 4,50 %.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les Tarifs suivants :

<u>SALAIRES 1984</u>		<u>SALAIRES 1985</u>	
<u>Brut</u>	<u>Net</u>	<u>Brut</u>	<u>Net</u>
Diplômés 4 181,27	3 662,48	4 359,42	3 827,29
Stagiaires 3 584,45	3 139,25	3 745,75	3 280,52
Non Diplômés 2 987,06	2 616,07	3 121,47	2 733,79

0 0
0

RESIDENCE Edouard GAURAZ

Monsieur LEBORGNE rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de diverses discussions qui ont eu lieu sur le financement de la Résidence Edouard GAURAZ, il a été envisagé de faire appel à des Caisses de Retraite désireuses de se réserver un certain nombre de studios pour y loger des personnes âgées dépendants de leur Administration.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28



LE CONSEIL

29 MARS 1985

Après en avoir délibéré, par 26 voix et 5 abstentions, autorise le B.A.P.H., organisme conseiller de la Ville en la matière, à démarcher auprès de diverses Caisses de Retraites en vue du placement de 20 à 25 studios.

0 0
0

EXTENSION DE LA SOCIÉTÉ MATERIAUX SERVICES: PROPRIÉTÉ DE Madame VEUVE LOURY

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil Municipal qu'un Certificat d'Urbanisme demandant la constructibilité a été déposé par Madame LOURY pour le terrain dont elle est propriétaire Chemin de Tournenfilis et Rue du Saule St-Jacques. En vue de son acquisition par la Société MATERIAUX SERVICE qui a besoin pour se développer, d'étendre sa surface de stockage et de bâtiments, un Avis Favorable a été donné par Monsieur le Maire. Mais étant donné la règle de constructibilité limitée applicable sur la Commune en l'absence de P.O.S. approuvé, la D.D.E. a proposé au Commissaire de la République de donner un Avis Défavorable en invoquant le fait que "le terrain est situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la Commune".

Il nous est possible d'obtenir un Avis Favorable du Commissaire de la République en lui adressant une délibération indiquant les motivations de notre avis favorable qui sont principalement les suivantes :

- Le terrain de Madame LOURY doit être acquis par la Société MATERIAUX SERVICES.
- Cette Société qui a repris l'ancienne Société PANOMAT a réussi par son dynamisme, à maintenir son implantation et à développer son secteur commercial de vente de Matériaux de Construction.
- Son besoin de surface supplémentaire est important pour son développement et le terrain de Madame LOURY s'y prête parfaitement, car il sera mitoyen du terrain de MATERIAUX SERVICES.
- Ce terrain est situé dans un secteur que la Commune souhaite voir affecter aux activités sur le P.O.S.
- La Commune veut absolument maintenir sur son territoire les activités commerciales, industrielles et artisanales qui s'y trouvent et qui sont créatrices d'emplois et favoriser l'extension de ces établissements.
- La Société MATERIAUX SERVICES pourrait voir son expansion entravée par ce refus et quitterait éventuellement la Commune.

Compte tenu de ces observations, je vous demande de bien vouloir donner un Avis Favorable à la demande de Certificat d'Urbanisme déposé par Madame LOURY et demander au Commissaire de la République d'accorder l'autorisation faisant l'objet du Certificat d'Urbanisme.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29
29 MARS 1985

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la demande de Certificat d'Urbanisme de Madame LOURY et demande à Monsieur le Commissaire de la République d'accorder l'autorisation que cette dernière à sollicitée.

0 0
0

DEVIATION DE FONTENAY-LE-VICOMTE : AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE LA PISCINE

Monsieur VIOLETTE informe le Conseil que le Jeudi 7 Mars 1985 les Commissions Urbanisme-Gros Travaux - Sécurité Transport et Entretien Bâtiments Communaux - Voirie - Parc, se sont réunies pour examiner le projet d'aménagement du Carrefour de la déviation de R.N. 191 avec l'Avenue de la Verville et l'ancienne R.N. 191, allant vers le bourg de FONTENAY-LE-VICOMTE.

Le projet étudié par la D.D.E. fait l'objet des observations suivantes :

- Les caractéristiques techniques du projet, notamment les rayons de courbure et les séparations des sens de circulation en deux fois deux voies en font une voie rapide incompatible avec une circulation en agglomération, alors que dès la limite communale, nous passons d'un réseau rase campagne à un réseau urbain.

- La vitesse des véhicules sera donc élevée à un endroit qui dessert un ensemble urbain important dont la fréquentation des enfants pour aller au C.E.S. ou Centre Sportif est quasi permanente.

- La signalisation verticale, par panneaux routiers, prévue n'est pas susceptible d'inciter les véhicules à rouler lentement étant donné l'exemple du manque de respect observé à d'autres endroits et que cette non observation est une des principales causes d'accidents.

Les Commissions n'acceptent pas le système du carrefour projeté et rejettent la proposition d'un carrefour aménagé de cette façon pour les raisons évoquées ci-dessus.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le Rapport qui lui est fait et demande aux Services de la D.D.E. d'étudier très rapidement l'aménagement du Carrefour avec un système de feux tricolores et de signalisation renforcée présentant une plus grande sécurité pour tous les usagers et répondre ainsi aux préoccupations des Commissions concernées par cette opération.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985



MEDAILLE DE LA VILLE

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal que le 19 Avril à 18 H., aura lieu l'inauguration des nouveaux locaux de la Bibliothèque Municipale. Il signale également que Madame POIRIER assure bénévolement depuis plus de 20 ans, les fonctions de Bibliothécaire.

Elle doit, pour des raisons personnelles cesser ce bénévolat et il pense qu'il serait judicieux de la récompenser de son activité en lui remettant la Médaille de la Ville.

LE CONSEIL

A l'unanimité donne son accord.

O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DICK demande à Monsieur ROBERT si l'article qui avait été donné pour passer dans "MENECY-INFO" relatif aux Impôts 1984, sera ou non publié, car la rédaction du Journal le lui a retourné en lui demandant de le reconsidérer.

Monsieur ROBERT lui répond qu'il n'est pas dans ses intentions, ni dans celles du Comité de Rédaction de ne pas publier cet article, mais il lui demande de revoir sa formulation afin de le réduire quelque peu, car il n'était pas possible de l'imprimer dans sa totalité tel qu'il était présenté.

De toute façon, la publication de cet article ne modifie en rien la parution d'autres informations dans la colonne "Libres Propos".

Monsieur DICK prend acte de cette déclaration.

Monsieur DICK interroge ensuite Monsieur ROBERT sur la "Journée du Maire". IL lui donne lecture d'une lettre des Parents d'Elèves qui ne comprennent pas pour quelles raisons, cette journée a été fixée au Lundi 24 Juin, alors que les Enseignants, en accord avec les Fédérations de Parents d'Elèves, avaient demandé qu'elle soit octroyée le Vendredi de l'Ascension.

Il reproche à Madame BLIN de ne pas avoir, lors de la dernière séance du Conseil, insisté sur ce fait que Parents d'Elèves et Enseignants étaient d'accord.

Madame BLIN lui rétorque, que lorsque ce dossier est venu en discussion en Commission Scolaire, Messieurs NIVOT et TRESGOTS ont rappelé que la "Journée du Maire" était donnée à l'occasion d'une manifestation intéressant la Commune, et que la demande qui avait été formulée ne paraissait pas répondre à la réglementation.

Monsieur ROBERT fait remarquer que le mois de Mai est déjà bien amputé en jours d'école avec toutes Fêtes légales qui s'y trouvent, et demande par un vote, confirmation de la Délibération du 7 Mars.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 MARS 1985

LE CONSEIL

Par 26 voix contre 4 (Messieurs JUAN - GAUTHIER - ROUMEJON - DICK) et 1 abstention (Monsieur TRESGOTS), confirme la Délibération prise précédemment.

0 0
0

40ème ANNIVERSAIRE DES CAMPS NAZIS

Monsieur JUAN rappelle au Conseil que le Dimanche 28 Avril sera célébré en FRANCE, le 40ème Anniversaire de la libération des Camps Nazis et formule le voeu que la Commune organise une manifestation pour marquer le souvenir de la libération des Déportés des camps qui s'adresserait soit aux Déportés eux-mêmes, soit à leur épouse ou aux familles.

LE CONSEIL

A l'unanimité, donne son accord et demande à Monsieur JUAN de se mettre en rapport avec Monsieur MONIER, Président de la Commission Culturelle, afin de régler les modalités d'organisation de cette manifestation.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 10.

Handwritten signatures in blue ink, including names like JUAN, GAUTHIER, ROUMEJON, DICK, TRESGOTS, and others.

BUDGETS PRIMITIFS 84/85

Comparaisons

Chapitre	INTITULE	DEPENSES				RECETTES			
		84	85	Différence	% 85/84	84	85	Différence	% 85/84
930	Service Financier	3 471 860	3 949 203	+ 477 343	13,75	7 054	2 175	- 4 879	69,17
931	Personnel	13 252 500	14 056 700	+ 804 200	6,07	1 013 000	800 000	- 213 000	21,03
932	Ensembles Immobiliers	2 962 000	3 680 950	+ 718 950	24,27	425 000	300 000	- 125 000	29,41
934	Administration	1 106 320	1 000 200	- 106 120	9,59	35 000	35 000	=	=
936	Voirie	1 582 200	1 660 600	+ 78 400	4,96	63 500	-	- 63 500	100
940	Relations Publiques	254 950	204 500	- 50 450	19,79	8 200	-	- 8 200	100
942	Sécurité - Police	27 500	34 875	+ 7 375	26,82	-	-	-	-
943	Enseignement	1 193 300	1 147 650	- 45 650	3,83	606 095	337 000	- 269 095	44,40
944	Oeuvres Scolaires	2 994 850	2 816 125	- 178 725	5,97	2 163 648	1 965 000	- 198 648	9,18
945	Sports et Beaux Arts	2 393 015	2 409 965	+ 16 950	0,71	1 081 700	946 500	- 135 200	12,50
951	Services Sociaux	-	-	-	-	40 000	40 000	=	=
955	Aide Sociale	946 652	1 321 503	+ 374 851	39,60	-	-	-	-
961	Economie	1 010 000	1 056 500	+ 46 500	4,60	620 000	545 000	- 75 000	12,10
965	Domaine productif de revenus	-	-	-	-	273 048	334 494	+ 61 446	22,50
967	Services à caractère industriel	2 268 900	3 536 000	+ 1 267 100	55,85	1 755 400	1 564 000	- 191 400	10,90
970	Charges et Produits	3 705 953	10 229	- 3 695 724	99,72	7 563 838	9 631 697	+ 2 067 859	27,34
971	Impôts Taux Fixe	-	-	-	-	665 544	972 884	+ 307 340	46,18
972	Impôts Taux Variable	-	-	-	-	10 100	17 800	+ 7 700	76,24
977	Impôts Complémentaires	-	-	-	-	20 838 873	19 393 450	- 1 445 423	6,94
	TOTAUX	37 170 000	36 885 000	- 285 000	0,77	37 170 000	36 885 000	- 285 000	0,77